

Denis pour la manière habile avec laquelle il a présidé cette assemblée.

Sur proposition de M. le Dr I. Laviolette, appuyé par M. J. Marois, il est

Résolu que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge.

Sur proposition de M. J. A. R. Cardin, appuyé par M. S. Papineau, il est

Résolu que des remerciements soient offerts aux messieurs qui ont agi comme scrutateurs et qui ont distribué les boules.

Proposé par le Dr R. Chevrier et J. H. Charlebois, secondé par N. Champagne et J. E. Samson :

Que l'article suivant soit ajouté aux règlements de la société après l'article 159K du chapitre 29B relatif à l'affiliation de l'Association de Bienfaisance de l'Union Saint-Thomas d'Ottawa.

Article 159L. Nonobstant ce qui est relaté dans l'article précédent et nonobstant le contrat qui a pu être signé en vertu de la formule No 8 faisant partie du chapitre 29A, la somme payable par la société lors du décès de chacun des membres de l'Union Saint-Thomas d'Ottawa admis jusqu'à ce jour et lors du décès de ceux qui seront admis à l'avenir sera la somme mentionnée aux articles 60 et 82 des règlements, quel qu'ait été, et quel que soit l'âge de chacun des dits membres lors de leur admission.

Sur proposition de M. Nap. Champagne, appuyé par M. le Dr R. Chevrier, il est

Résolu que MM. Nap. Théoret et J. A. Deniger agissent comme scrutateurs

M. Hector Laplante, de Valleyfield, proteste contre le vote, attendu que les votants ne sont pas tenus de produire leurs livrets comme l'exigent les règlements de la société.

Le vote au scrutin commence.

Après avoir voté, M. Nérée Langevin déclare qu'il s'est trompé et a déposé sa boule dans la boîte de scrutin pour, quand il voulait voter contre.

M. F. X. Bélanger, de Québec, proteste contre le vote pris, parce qu'il y a plus de boules dans les boîtes qu'il n'y a réellement de membres dans la salle, et qu'à l'appui de cette assertion, M. le Président et M. J. A. Deniger ont vu des voteurs déposer plusieurs boules chacun.

M. J. A. Deniger scrutateur, déclare que cinq voteurs ont déposé chacun deux boules, et que ces cinq boules déposées en plus ne seront pas comptées.

Le scrutin étant alors dépouillé donne le résultat suivant :

Pour la motion	242
Contre la motion.....	96

Le vote ayant donné, pour la motion, plus des deux tiers des votants, la motion est déclarée adoptée.

Proposé par M. Nap. Lachance, appuyé par M. Nap. Deschamps, que le Bureau de direction soit autorisé à octroyer des chartes de succursales à Terrebonne, Joliette, Saint-Paul l'Ermitte, Sainte-Martine, P. Q., et Lewistown, Me. Adopté.

Une motion de M. O'Leary, appuyée par M. Desrochers, demandant \$300.00 pour la Fanfare des Artisans, est déclarée hors d'ordre par M. le Président, puis est retirée.

Et la séance est levée.

Assemblée générale extraordinaire

A l'assemblée régulière du bureau central de direction, tenue le 13 septembre courant, il a été

Résolu, à l'unanimité des directeurs et des censeurs, de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour jeudi, le 3 novembre prochain, dans le but : 1o de reconsidérer l'amendement adopté à l'assemblée générale du 1er septembre courant, ajoutant l'article 159L aux règlements de la Société ; 2o d'amender les articles 57, 58 et 90 des dits règlements.

L'avis de convocation paraîtra dans le *Bulletin* d'octobre.

Rapport du Bureau de direction

Aux membres de la Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Votre bureau de direction à l'honneur de vous présenter son rapport pour le semestre finissant le 30 juin 1898. Durant le semestre 439 membres ont été admis, 54 sont décédés, 335 ont été rayés. Le nombre total des membres au 30 juin est de 12,592.

Nous avons en mains au 31 décembre 1897.....	\$ 25,400.71
Les recettes du semestre se sont élevées à.....	106,719.03

Formant ensemble.....	\$132,119.74
De cette somme il a été payé :	

Aux héritiers des membres décédés.....	\$47,571.43
Aux malades.....	21,545.89
Pour frais d'administration.....	13,371.08
Aux médecins examinateurs.....	388.69
Pour effets de bureau.....	593.95
Prêt à Saint-Benoît et à Saint-Liboire.....	17,500.00
Certificat de Dépôt Ontario	5,000.00
Fête patronale.....	837.77

Soit en tout	\$106,808.62
--------------------	--------------

Balance en mains et en banques.....	\$25,311.12
Des \$21,545.89 payés aux malades, le bureau central a déboursé \$11,860.43 et les succursales \$9,685.46.	

Les déboursés au bureau central pour les frais généraux se sont élevés à \$4,321.45.

Dans les succursales l'administration a coûté 4,320.17 et l'administration générale 4,729.46.

J. G. W. McGOWN,
Secrétaire-Archiviste.

THÉODORE A. GROTHÉ,
Président.

Montréal, 1er septembre 1898.

Rapport des Censeurs

Aux membres de la Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Comme vous avez pu le constater par les rapports qui viennent de vous être soumis, le semestre passé a été heureux pour votre société, et votre bureau de direction a pu de nouveau augmenter considérablement le capital de votre Société.

Les livres de la Société sont bien tenus par les officiers et les censeurs n'ont eu qu'à se féliciter de leurs relations avec le bureau de Direction.

Le tout humblement soumis,

Montréal, 1er septembre 1898.	NAP. THÉOBET,	} Censeurs.
	EUG. LANGEVIN,	
	NARCISSE LAPOINTE,	

Rapport de l'inspecteur pour l'année 1898

Monsieur le Président,

Durant le semestre, j'ai visité dix-sept succursales et quinze bureaux de perceptions, j'ai trouvé nos livres généralement bien tenus. Nos bureaux de directions de succursales sont composés d'hommes capables et dévoués. J'ai eu à régler quelques difficultés, j'ai été assez heureux de les régler à la satisfaction des intéressés et pour le bien de la société. J'ai fait mon possible pour faire connaître et aimer la Société des Artisans et j'ai travaillé dans la mesure de mes forces pour réparer le mal que nous font les agents de certaines sociétés ; pour cela j'ai fait durant le semestre trente-quatre assemblées publiques. J'ai établi quatorze nouveaux bureaux de perceptions : nous avons inauguré quatre succursales : ce sont celles de Saint-Romuald, Saint-Jean Deschailons, Saint-Jérôme et Lachine. Deux sont restées de côté temporairement, pour des raisons trouvées bonnes par le bureau de direction : ce sont celles de New-Bedford et de Springfield, dans quelques instants nous vous demanderons des chartes, pour cinq nouvelles, ce sont celles de Terrebonne, Joliette, Saint-Paul l'Ermitte, Sainte-Martine, P. Q., et Lewiston Me.

Le tout humblement soumis,

N. LACHANCE, INSPECTEUR.